

GOLFEURS NEUF TROUS SENIORS

G.N.T.S.R.A.

REGLEMENT INTERIEUR

Février 2022

Conformément aux statuts, il est établi un règlement intérieur destiné à définir les différents points non précisés dans les articles de ceux-ci.

Le règlement intérieur est approuvé par l'Assemblée Générale Annuelle ainsi que ses modifications ultérieures.

Article 1 - COTISATIONS

Le montant annuel est fixé à la somme de **45** euros.

Article 2 – REUNION DU COMITE DE DIRECTION

Le Comité de Direction se réunit sur convocation du Président ou sur la demande de la moitié au moins de ses membres.

Article 3 - COMPETITIONS

Les compétitions devront être jouées dans un esprit amical tout en respectant **strictement** les règles du golf.

Tout manquement caractérisé et volontaire à ces règles, toute annonce d'index ou de score sciemment erronée, seront sanctionnés par la disqualification du joueur fautif pour la compétition concernée.

En cas de récidive, le Conseil, après audition du joueur, prendra des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'Association G.N.T.S.

Le déroulement des compétitions sera conforme aux règles de la Fédération Française de Golf.

Article 4 – REGLEMENT

Les membres du G.N.T.S.R.A. de chaque club choisissent un à deux correspondants pour les représenter au Comité de Direction et assurer une coordination avec les membres du conseil.

1.- Règlement d'ordre général

a) Chaque correspondant de club devra envoyer au capitaine des jeux, en début d'année la liste des joueurs désirant s'inscrire au G.N.T.S.R.A. pour l'année, avec leur chèque. Il devra joindre une fiche d'inscription pour chaque nouveau membre (voir modèle sur le site du GNTS RA) comportant : nom, prénom, date de naissance, n° de licence, index au 1^{er} janvier de l'année, adresse postale et de courriel et une photo **obligatoire** pour figurer sur le trombinoscope.

b) Le Comité de chaque épreuve sera constitué des membres présents du Comité de Direction et si possible, du capitaine des jeux ou de son adjoint.

c) Les inscriptions aux compétitions devront être envoyées par le correspondant de chaque club au capitaine des jeux et à son adjoint avant **12h le jeudi** qui précède la compétition. Le capitaine des jeux constituera les équipes qu'il transmettra au club d'accueil pour la préparation des cartes de score.

Le capitaine des jeux, s'efforcera d'harmoniser au mieux les équipes, afin qu'un golfeur ne joue pas toujours avec les mêmes personnes.

Pour les compétitions CE/CI, deux joueurs d'un même club ne seront jamais dans la même partie, sauf si le nombre de parties est inférieur au nombre de joueurs d'un des clubs en compétition, et en tout état de cause, il est exclu que deux joueurs vivant en couple ou ayant une parenté, soient dans la même partie.

Les inscriptions postérieures au jeudi à 12h qui précède la compétition ne pourront être acceptées par le capitaine des jeux que si elles remplacent des joueurs déjà inscrits et qui se sont scratchés.

En cas de prévisions météorologiques très défavorables pour le jour de la compétition le club recevant ainsi que les correspondants de chaque club participant seront prévenus de l'annulation de la compétition par le capitaine des jeux, ou son remplaçant, avant le **samedi à 14h** précédant la compétition.

d) L'organisation et le déroulement des épreuves sont à la charge du Club d'accueil.

Sur les parcours de 9 trous le nombre de joueurs est limité. Les quotas de participation de chaque club sont fonction du nombre d'inscriptions au G.N.T.S.R.A. ; ils sont définis et éventuellement plafonnés par le capitaine des jeux en fonction du nombre d'adhérents du club. Le correspondant de club fournira, pour chaque compétition, au capitaine des jeux une liste de joueurs dans l'ordre de priorité d'inscription. **Tout joueur hors quota sera considéré en liste d'attente et devra se renseigner sur les disponibilités éventuelles auprès de son correspondant de club la veille de la compétition. Les places disponibles seront attribuées suivant les critères définis par les quotas, puis au prorata des inscrits dans la compétition.** Sur les parcours 18 trous le nombre de participants n'est, en principe, pas limité.

Une pénalité sera appliquée à chaque compétiteur ayant demandé son inscription à une compétition et ne s'étant pas présenté au départ. Cette pénalité sera la disqualification et une somme de 20 euros pour couvrir les frais de repas engagés pour ce joueur par le club recevant.

Toutefois le Président et le Capitaine des jeux, à leur discrétion, apprécieront les causes de force majeure éventuelles ayant pu expliquer l'absence du joueur, pour lever, en partie ou en totalité, la pénalité de 20 euros qui dans ce cas sera couverte par le GNTSRA.

Il revient à chaque correspondant de Club de s'organiser, à sa discrétion, afin de garantir l'application de la pénalité après décision des organisateurs responsables.

e) Avant chaque compétition le correspondant du club recevant devra contacter le capitaine des jeux ou son adjoint, pour savoir s'il y a un briefing ou non. Dans la négative il devra distribuer les cartes de jeu dès l'enregistrement du joueur et de son paiement du forfait du jour. En cas de briefing les cartes seront distribuées à l'issue du briefing.

g) Le GNTSRA assure la fourniture des lots des compétitions mais les correspondants de club en liaison avec les dirigeants du club peuvent compléter cette fourniture par appel à des sponsors ou par des dons du club.

Pour les compétitions en CI+CE :

Le GNTS RA affectera un budget de 200 euros comprenant :

Deux lots pour chaque catégorie (Dames, Messieurs 1^{ère} catégorie et 2^{ème} catégorie)

Pour chaque catégorie il y aura un lot pour le 1^{er} en brut et un lot pour le 1^{er} en net.

Il n'y aura pas de cumul de lots, si le 1^{er} en net est le même qu'en brut le lot net sera attribué au second.

Les lots individuels devront être plafonnés à 20€, le solde du budget sera affecté aux lots pour tirage au sort. A noter que le tirage au sort ne devra concerner qu'une partie des compétiteurs.

Pour les compétitions Amicales et de Classement le GNTSRA affectera un budget de 150 euros qui sera entièrement affecté au tirage au sort.

h) Les remises de coupes des championnats auront lieu à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle en fin de saison.

2.- Règlement du championnat individuel

- a) Epreuves : Le championnat individuel sera attribué à l'issue des épreuves officielles du calendrier (compétitions définies CI-CE). Ces compétitions seront enregistrées à la FFG.
- b) Les joueurs seront répartis de la manière suivante :

1 ^{ère} catégorie Messieurs	Index de 0 à 24,4	Départ des boules jaunes
2 ^{ème} catégorie Messieurs	Index de 24,5 à 53,5	Départ des boules jaunes
catégorie Dames	Index de 0 à 53,5	départ des boules rouges

Le curseur de limite entre les deux séries messieurs sera fixé par le capitaine des jeux, après la première compétition en fonction des inscrits de l'année.

- c) Formule de jeu :

Stableford individuel selon les règles de la FFG en vigueur à la date de la compétition.

- d) Classement :

- à chaque épreuve : prise en compte du score net pour l'ensemble des catégories et du score brut pour les Messieurs de la première catégorie et pour les Dames.
- à la fin de l'année : prise en compte du total des **5 meilleurs « scores nets »** du joueur et des **5 meilleurs « scores bruts »** de la première série Messieurs et des Dames. Seuls les compétiteurs ayant participé au moins à 5 compétitions seront pris en compte pour le classement annuel.

En cas d'égalité, c'est le meilleur dernier classement qui primera. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement précédent, etc.... Si un compétiteur a changé de catégorie en cours d'année il sera classé en fin d'année dans la catégorie où il aura fait le plus grand nombre de compétitions parmi les 5 meilleures. Toutes les compétitions de ce compétiteur seront prises en compte pour déterminer les 5 meilleures. Les titres individuels seront attribués à l'occasion de l'Assemblée Générale.

3.- Règlement du championnat par équipe

- a) Epreuves : Le championnat par équipe sera attribué à l'issue des épreuves officielles du calendrier (compétitions définies CI-CE). Ces compétitions seront enregistrées à la FFG.
- b) Equipes : Chaque club devra présenter une équipe d'au minimum trois joueurs par épreuve. Toutefois et à titre provisoire les clubs de Seyssins et Uriage pourront présenter une équipe commune.
- c) Formule de jeu : Stableford. (Selon les règles de la FFG en vigueur à la date de la compétition)
- d) Une seule série : « 0 à 53,5 »
- e) Points attribués par épreuve : Les points stableford des 3 premiers BRUT et des 3 premiers NET de chaque Club pour chaque épreuve.
- f) Classement général : Les points cumulés dans les épreuves permettront d'établir un classement général. C'est l'équipe qui aura totalisé le plus de points qui se verra attribuer le gain du championnat pour l'année en cours.
- g) En cas d'équipe incomplète ou absente, attribution d'un forfait par équipier manquant, égal à zéro
- h) Egalités : En cas d'égalité pour une place et pour départager les ex-æquo, c'est l'équipe qui obtiendra la meilleure place dans la dernière épreuve qui sera classée première. En cas de nouvelle égalité, c'est l'équipe classée en tête de l'avant dernière épreuve qui sera classée première etc....

4) Règlement des compétitions Amicales : Elles se déroulent par équipe de 3 constituées par les clubs ou par le capitaine des jeux. La formule de jeu est scramble à 3, ou en individuel Stableford. Ces compétitions sont ouvertes à des participants non-membres du G.N.T.S. R.A.

5) Règlement pour l'utilisation des voitures : Il est admis que pour les compétitions amicales les joueurs de 75 ans et plus ou munis d'un certificat médical le préconisant pourront utiliser des voitures s'ils jouent en scramble. Pour les compétitions amicales de classement ils le pourront mais leur score ne pourra être enregistré. Pour la compétition CE/CI, les règles fédérales seront appliquées (entre autres certificat enregistré à la FFG).

6) Règlements Divers :

- Pour gagner du temps au départ de chaque compétition il est demandé à chaque joueur de se munir d'un chèque prérempli, du montant du forfait convenu avec le club recevant et à remettre à l'accueil de ce club.
- Il sera rappelé lors du « briefing » au début de chaque compétition :
Que le marquage des cartes doit être rigoureux, sous la responsabilité du marqueur, et conformément aux règles de la fédération française de golf.
- Afin de lutter contre le jeu lent, le Royal & Ancien a décidé que le « Ready Golf », « on joue dès qu'on est prêt », devait s'appliquer dès maintenant. Il a été défini « Les 8 grands principes du Ready Golf ». Ce système est conçu pour améliorer la rapidité du jeu et veut être appliqué par le GNTS.
.
- un ou deux principes du « Ready Golf » peuvent être rappelés avant le départ lors du briefing mais il faut surtout faire preuve de bon sens.

Il n'y a pas de définition précise ou officielle du « Ready Golf » mais voici des exemples :

1. Si un long frappeur a l'honneur sur un trou, mais risque de toucher la partie de devant, les joueurs plus courts jouent avant lui
2. Si un joueur qui a l'honneur au départ a été retardé, le premier joueur prêt joue.
3. Jouer une balle provisoire au moindre doute de retrouver la première.
4. Le temps maximum de recherche d'une balle est de 3 minutes.
5. Pendant qu'un joueur cherche sa balle perdue, les autres joueurs vont taper leurs propres coups et viendront ensuite l'aider à chercher.
6. Quand un joueur réfléchit à un coup délicat, un autre joueur, même plus près du trou peut jouer.
7. En arrivant sur le green : placer son chariot du côté du départ du trou suivant.
8. Sur une approche ou une sortie de bunker, si la balle d'un joueur traverse tout le green, les autres peuvent jouer en attendant son coup suivant.
9. Sur le green, si le joueur le plus près du trou est prêt : il joue avant les autres.
10. Dès la fin d'un trou : quitter rapidement le green et marquer son score au départ suivant.

- chaque joueur muni d'un téléphone portable devra avoir dans son répertoire le numéro du golf sur lequel il joue pour appeler l'accueil en cas de problème. Pendant les parties mettre le portable en mode « vibreur »

- tout joueur : médecin, infirmier(e) ou ayant des connaissances médicales sérieuses doit le signaler au capitaine des jeux pour qu'on puisse faire appel à lui en cas de besoin.

7) Arrêt d'une compétition :

- Pour toute compétition arrêtée pour quelque motif que ce soit, la décision de la comptabiliser pour les championnats ou de la transmettre à la FFG sera prise par le capitaine des jeux, après consultation des responsables des clubs présents.